



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N° 112/2023/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 07 JUILLET 2023 A 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT LOCAL LEADER DE LA CACL

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procuration : 7

Nombre de Conseillers Présents : 28
Date de convocation : 28 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi sept juillet à neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : ADELSON Gilles – BAFEAU Serge – BELIZAIRE Julner – BERTONI Dominique – BRIQUET Pascal – CALUMEY Louis-Mike – CASTOR Daniel – CHAMBRIER Jean-Philippe – CHINON Claire - CIPPE Albanie – CLERVAUX Xavier – CLIFFORD Liser – DUBOUILLE Michel – ELIBOX Thierry – FELIX Serge – GOVINDIN Nestor – LEONCE Chester – LOE-MIE Roland – MILZINK-CINCINAT Yolande – PAUL Hélène – PLENET Claude – PREVOT-BOULARD Stéphanie - ROBINSON Anne-Michèle– SILEBER Rolande – SMOCK Serge – TROCHIMARA Sandra – VICTOR Patricia – Corinne SIGER

PROCURATIONS : Sandrine JACQUES-GAIL donne procuration à Daniel CASTOR – Ruth BIDIU-CEPRIKA a donné procuration à Xavier CLERVAUX – Phong LY a donné procuration à Serge SMOCK – Magali ROBO-CASSILDE a donné procuration à Roland LOE-MIE - Kenny CHEN TUNG a donné procuration à Thierry ELIBOX - Hélène SERVIUS a donné procuration à Stéphanie PREVOT BOULARD – Farah GRISET-KHAN a donné procuration à Sandra TROCHIMARA -

ÉTAIENT ABSENTS : AZER Monique – DAOUDI Yahya – DELAR Seedna – DIMANCHE Corine – EPAILLY Eugène – GASPARD Teed – JEAN Elaine – LECANTE Patrick – MANCEE Mickaël – NAISSO Tineffa – PHINERA-HORTH Marie-Laure – RINO Axel – TORVIC Eliodore-

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sandra TROCHIMARA

35 POUR	<p>ADELSON Gilles – BAFAU Serge – BELIZAIRE Julner – BERTONI Dominique – BRIQUET Pascal – CALUMEY Louis-Mike – CASTOR Daniel CHAMBRIER Jean-Philippe – CHINON Claire - CIPPE Albanie – CLERVAUX Xavier – CLIFFORD Liser – DUBOUILLE Michel – ELIBOX Thierry – FELIX Serge – GOVINDIN Nestor – LEONCE Chester – LOE-MIE Roland – MILZINK-CINCINAT Yolande – PAUL Hélène – PLENET Claude – PREVOT-BOULARD Stéphanie - ROBINSON Anne-Michèle– SILEBER Rolande – SMOCK Serge – TROCHIMARA Sandra – VICTOR Patricia – SIGER Corinne -</p> <p>PROCURATIONS : Sandrine JACQUES-GAIL donne procuration à Daniel CASTOR – Ruth BIDIOU-CEPRIKA a donné procuration à Xavier CLERVAUX – Phong LY a donné procuration à Serge SMOCK – Magali ROBO-CASSILDE a donné procuration à Roland LOE-MIE - Kenny CHEN TUNG a donné procuration à Thierry ELIBOX - Hélène SERVIUS a donné procuration à Stéphanie PREVOT BOULARD – Farah GRISET-KHAN a donné procuration à Sandra TROCHIMARA -</p>
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu les articles L2224-5 et L5211-6 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération N° 17/2023/CACL du 08 février 2023 portant approbation du plan de financement pour l'élaboration de la stratégie de développement local LEADER de la CACL ;

Vu l'avis de la Commission mixte développement économique / attractivité des territoires ruraux réunie le 21 juin 2023 ;

Vu l'avis de la réunion de Bureau en date du 05 juillet 2023 ;

Vu le Rapport N° 112/2023/CACL relatif à l'approbation de la stratégie de développement local LEADER de la CACL ;

Considérant que, dans le cadre de la préparation de la programmation LEADER pour la période 2023-2027, la Collectivité territoriale de Guyane, future Autorité de gestion régionale, a lancé un appel à projet pour la mise en œuvre du TO 1911 soutien préparatoire aux Groupes d'Action Locale de Guyane ;

Considérant que la CACL doit mettre en œuvre sa stratégie de développement local LEADER pour la prochaine programmation européenne ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

De prendre acte du Rapport N° 112/2023/CACL relatif à l'approbation de la stratégie de développement local LEADER de la CACL.

ARTICLE 2

D'approuver la Stratégie de Développement Local LEADER 2023-2027.

ARTICLE 3

D'approuver la maquette financière prévisionnelle LEADER 2023-2027.

ARTICLE 4

D'autoriser le Président sur ces bases, à signer la convention et tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 07 juillet 2023

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK

Annexe N°1 - Stratégie de Développement Locale l'Agglo'GAL

Les objectifs stratégiques et opérationnels révisés collectivement

● **Objectif 1 : Valoriser les richesses naturelles, culturelles et patrimoniales des territoires ruraux par le développement du tourisme et des loisirs**

Enrichir et développer l'offre touristique et de loisirs pour valoriser les espaces naturels, le patrimoine et l'artisanat traditionnel au sein des territoires ruraux

● **Objectif 2 : Approvisionner la population de la CACL en produits alimentaires, artisanaux et industriels issus de l'agriculture locale**

Améliorer la transformation des produits agricoles et leur commercialisation au sein de la CACL

● **Objectif 3 : Développer une économie sociale et solidaire adaptée aux territoires ruraux**

Soutenir la création d'entreprises ou de structures dans le domaine social et solidaire implantées en zones rurales en respectant un équilibre entre la sphère productive et présente

Les actions

- 1.1 Structurer les filières, développer et soutenir les projets dans le secteur du tourisme et de loisirs.
- 1.2 Soutenir la création et le développement d'activités et de loisirs touristiques.
- 1.3 Développer les actions d'information et de promotion des patrimoines immatériel et matériel auprès du grand public.

- 2.1 Structurer les filières, développer et soutenir les projets de transformation des produits agricoles.
- 2.2 Développer une offre de produits alimentaires, artisanaux, industriels transformés à valeur ajoutée.
- 2.3 Développer les actions d'information et de sensibilisation des filières agricole, artisanale et industrielle auprès du grand public.

- 3.1 Soutenir la création d'entreprises ou de structures contribuant à l'amélioration des services de base à la population en milieu rural.
- 3.2 Soutenir les initiatives du monde associatif des secteurs social, transport, loisirs et bien-être, culture et patrimoine, en particulier celles concernant les jeunes et les seniors.

Annexe N°2 - Maquette Financière Prévisionnelle LEADER 2023-2027

	OP 1 Tourisme	OP 2 Agriculture	OP 3 Economie So- ciale et Soli- daire	OP 4 Coopération	OP 5 Animation et Fonctionne- ment	Totaux
Montant de l'enveloppe FEADER/CPN prévision- nelle	833 133,14 €	745 686,53 €	981 367,12 €	88 500,00 €	662 171,70 €	3 310 858,50 €
Montant de l'enveloppe FEADER	708 163,17 €	633 833,55 €	834 162,05 €	75 225,00 €	562 854,95 €	2 814 229,72 €